

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21.10.2011 À 17 HEURES À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 14.10.2011

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 20 titulaires
13 suppléants

Délibération n°193 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2011

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 6 juillet 2011.

Après lecture faite,

*Le Comité syndical,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 23 juin 2011.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT